

L'inscription dans le paysage. Un examen des modes d'habitation en Nouvelle-France depuis le XVI^e siècle

Gilles Thérien

Volume 22, numéro 2, automne 1986

Voyages en Nouvelle-France

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/036890ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/036890ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0014-2085 (imprimé)

1492-1405 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Thérien, G. (1986). L'inscription dans le paysage. Un examen des modes d'habitation en Nouvelle-France depuis le XVI^e siècle. *Études françaises*, 22(2), 47–61. <https://doi.org/10.7202/036890ar>

L'inscription dans le paysage. Un examen des modes d'habitation en Nouvelle-France depuis le XVI^e siècle

GILLES THÉRIEN

L'inscription dans le paysage ne peut être ramenée uniquement à la façon dont les Français ont occupé, depuis le début du XVI^e siècle, le territoire de la Nouvelle-France. Cette inscription n'est pas unilatérale même si les documents nous manquent pour comprendre l'inscription du point de vue des autochtones. Nous tenterons ici en examinant le récit français de cette inscription de déterminer les confrontations, muettes ou non au plan de l'espace, auxquelles donne lieu la présence de l'étranger français sur le sol d'Amérique.

La véritable prise de possession d'un territoire a lieu quand les nouveaux occupants s'installent de façon permanente. La Nouvelle-France a permis aux Français de nombreuses expériences parce que les peuples autochtones n'offraient ni modèles contraignants d'occupation de l'espace ni résistances majeures au partage de leur propre territoire. Leur dispersion sur le territoire, l'absence habituelle de marques de propriété, sauf dans une certaine mesure chez les semi-sédentaires, autorisaient le découvreur, le colonisateur, le marchand et le missionnaire à reproduire les modèles de leur société et de leur pays d'origine ou encore à inventer un nouvel espace qui traduirait mieux leurs désirs et leurs volontés de s'établir, leurs perceptions de l'espace à occuper. Cette démarche, surtout dans les débuts, ne pourra

se faire par une complète mise à l'écart des Indiens mais, il faut en convenir, l'espace indien a peu à peu cédé la place à un espace blanc qui, en retour, a contraint l'espace indien à la réduction de la réserve. Nous examinerons ici des textes qui relatent ces expériences et qui décrivent comment les modèles européens se sont imposés à partir d'intentions précises que l'on retrouve dans le choix du réseau sémantique qui sert à la description comme dans l'argumentation qui, dans les discours, met en scène le récit de la construction des habitations.

CROIX ET BALISES

Depuis les voyages de Jacques Cartier, l'implantation de la croix est devenue célèbre dans notre contexte. Sa représentation iconique est un cliché. Elle accompagne les prises de possession même si, très souvent, elle sert principalement de moyen de reconnaissance pour les navigateurs, les cartographes et les géographes. Elle s'accommode souvent d'un double sens : «le vingt-quatrième jour dudit mois, nous fîmes faire une croix de trente pieds de haut, qui fut faite devant plusieurs d'entre eux [les Indiens rassemblés à Gaspé], sur la pointe dudit havre, sous le croisillon de laquelle nous mîmes un écusson en bosse, à trois fleurs de lys, et au-dessus un écriteau en bois, gravé en grosses lettres de forme, où il y avait Vive le Roi de France¹». Ce double signe ne s'adresse évidemment pas aux Indiens qui ne savent pas lire mais aux Français ou aux autres Européens qui passeraient par là. La conséquence immédiate de ce signe est de voir reporter sur les cartes le lieu et une toponymie française.

Pour les Indiens qui regardaient l'érection de cette croix en 1534, elle devait prendre un troisième sens². Après la prise de possession du territoire qu'ils ont, semble-t-il, compris ainsi, les Français sont passés au rapt d'Indiens, soit des deux présumés fils de Donnacona. Moins de deux ans plus tard, à Stadaconé, l'érection d'une nouvelle croix, juste avant le départ des Français de Canada, devait avoir le même sens. C'était alors la capture de Donnacona, de ses deux fils et de quelques personnages indiens importants. La croix acquiert donc une signification guerrière qui marque, dès les premiers moments de la rencontre, l'attitude agressive des Blancs envers les Indiens. Elle est là pour mémoire, une mémoire double et dont les sens ne s'accordent pas. Dans les voyages subséquents, les navigateurs pourront se guider par les croix et les Indiens commencer à se méfier de cet emblème. Quand Champlain va pour la première fois en Huronie en 1615, il en érige le long du trajet. Les Indiens savent certainement que la pose de ces balises n'est pas un bon signe pour eux. Aussi hésitent-ils par-

1 J. Cartier, *les Voyages au Canada*, Paris, FM/La Découverte, 1981, p. 143

2 Voir, sur les rapports de Jacques Cartier et des Indiens, ma communication «Jacques Cartier et le langage des signes», à paraître dans les Actes du colloque Jacques Cartier de la Société historique de Montréal

fois à faire connaître les routes et les terres intérieures aux nouveaux arrivants. La baie James, connue des Indiens, sera longtemps ignorée des Français³.

Inscription symbolique dans le paysage, la croix ou encore l'emblème, demeure le signe le plus net de la prise de possession violente d'un territoire. Le poteau qui s'enfonce dans la terre n'est que le premier d'une série. Après tout, au XVII^e siècle, l'espace entre les poteaux ne fera que marquer la différence entre l'habitation et la clôture. Dans aucun de ces cas, l'Indien ne sera consulté. C'est que la prise de possession les inclut, avec la faune, la flore et les richesses naturelles espérées.

HIVERNER

À son second voyage, Cartier décide d'hiverner. Il ne connaît pas les rigueurs de l'hiver, aussi ne prévoit-il pas une construction vraiment autonome mais cherche un endroit où il pourra laisser ses navires en toute sécurité. Partis en barques du bout de l'île d'Orléans, « nous remontâmes le fleuve sur environ dix lieues, cotoyant ladite île, et au bout de celle-ci nous trouvâmes une fourche d'eaux, fort belle et plaisante, où il y a une petite rivière et un havre de barre, avec deux à trois brasses de fond, que nous jugeâmes propice pour mettre nosdits navires en sûreté⁴ ». Il s'agit du territoire de Stadaconé, « aussi bonne terre qu'il soit possible de voir, et bien fructifiante ». Il revient chercher ses navires et en place deux en rade de ce lieu qu'il a nommé Sainte-Croix. Il partira ensuite explorer Hochelaga. À son retour, « nous trouvâmes que les maîtres et mariniers, qui étaient demeurés, avaient fait un fort devant lesdits navires, tout clos, avec de grosses pièces de bois, plantées debout, jointes les unes aux autres, et tout autour garni d'artillerie, et bien en ordre pour se défendre contre tout le pays⁵ ». Rien n'indique que Cartier avait ordonné la construction de ce fort mais la détérioration des relations entre Indiens et Blancs semble justifier ces derniers de vouloir se défendre contre tout mauvais parti. Cette construction, sans doute fruste, est la première habitation sur le Saint-Laurent. Il est intéressant de noter que les habitants de Stadaconé n'ont pas de village fortifié, eux, et qu'ils ne semblent pas éprouver de crainte vis-à-vis des Français avec qui ils cherchent à établir des échanges commerciaux. L'hiver sera très dur et, à cause du scorbut, beaucoup de Français périront. Ils auront réalisé trop tard qu'il était impossible d'hiverner à proximité des navires, d'y conserver des vivres puisque tout gèle, même le vin. Nous retenons toutefois que les deux seuls cri-

3. Voir l'épisode de Nicolas de Vigneau qui affirme y être allé et qui est contredit par Tessouat. Champlain, *Œuvres*, Montréal, Éditions du Jour (réédition de Ch.-H. Laverdière), 1973, p. 440 et ss.

4. *Op. cit.*, p. 181.

5. *Ibid.*, p. 208.

tères qui ont servi aux choix du site et du mode d'habitation sont la sécurité des navires et la peur des Indiens.

Lors de son troisième et dernier voyage, Cartier s'installe dans un nouveau site près de la rivière du cap Rouge qu'il nomme Charlesbourg-Royal. Il commence par organiser le séjour sur terre. Son choix tient compte de la durée. Cette fois, il note la fécondité de la terre. Il en fait labourer une partie et planter des graines de choux, des laitues et des navets qui sortent de terre en huit jours. On trouve autour des vignes sauvages dont on pourrait se servir pour faire le vin et surtout les fameux arbres «Hanneda» qui permettent de combattre efficacement le scorbut. Le territoire contient aussi, selon l'opinion de Cartier, de nombreuses richesses minières, qu'il serait facile d'acheminer en France. Ce n'est pas encore la colonisation qui est en vue mais bien l'exploitation du territoire. Il ne s'agit pas vraiment de s'installer en Nouvelle-France mais d'y établir un comptoir selon l'expression de Marcel Trudel⁶.

Plus d'un demi-siècle plus tard, en 1604, De Monts charge Champlain, le géographe de son expédition en Acadie, de lui trouver un site d'hivernement. Champlain porte son choix sur Sainte-Croix :

Nous entrâmes dans une rivière qui a presque demie lieue de large en son entrée, où ayant fait une lieue ou deux, nous y trouvâmes deux îles : l'une fort petite, proche de la terre de l'ouest ; et l'autre, au milieu, qui peut avoir huit ou neuf cents pas de circuit, élevée de tous côtés de trois ou quatre toises de rochers, fors un petit endroit d'une pointe de sable et terre grasse, laquelle peut servir à faire briques et autres choses nécessaires. Il y a un autre lieu à couvert pour mettre des vaisseaux de quatre-vingt à cent tonneaux, mais il assèche de basse mer. L'île est remplie de sapins, bouleaux, érables et chênes. De soi elle est en fort bonne situation et n'y a qu'un côté où elle est basse d'environ quarante pas, qui est aisé à fortifier, les côtes de la terre ferme en étant des deux côtés éloignés de quelque neuf cents à mille pas. Il y a des vaisseaux qui ne pourraient passer sur la rivière qu'à la merci du canon d'icelle qui est le lieu que nous jugeâmes le meilleur, tant pour la situation, bon pays, que pour la communication que nous prétendions avec les Sauvages de ces côtes et du dedans des terres, étant au milieu d'eux, lesquels avec le temps on espérait pacifier et amortir les guerres qu'ils ont les uns contre les autres, pour en tirer à l'avenir du service et les réduire à la foi chrétienne⁷.

La prise de possession de cette île se fait de façon précise. On commence d'abord par construire une barricade et une plate-forme pour installer un canon. Ensuite, on s'emploie à la construction des divers logis en commençant par le magasin. On construit ensuite, sous forme de petit village, le logis de De Monts, celui des divers membres

6. Marcel Trudel, *Histoire de la Nouvelle-France*, t. II, Montréal, Fides, 1966.

7. Champlain, *Œuvres*, op. cit., p. 172-173.

de l'expédition, le four, le moulin à moudre puis les jardinages. Une gravure décrit l'habitation de Sainte-Croix. On y compte douze maisons, une place, des jardinages, une palissade. Des jardinages sont aussi faits sur la terre ferme. C'est d'ailleurs là que ça pousse le mieux. L'hiver sera très dur. Les habitants qui se nourrissent de viande salée et de légumes attraperont le scorbut. Trente-cinq en meurent et ils sont incapables de trouver l'arbre Hanneda qui aurait pu les guérir. Ils s'estiment toutefois chanceux en se comparant aux Indiens qui profitent de l'hiver pour faire la chasse en raquette au gros gibier. De Monts exige qu'on trouve pour le prochain hiver un lieu plus propice.

L'expérience de Sainte-Croix marque un certain progrès sur les expériences du siècle précédent. On se préoccupe, en effet, de la construction de plusieurs habitations. On prend en compte le froid et surtout les relations avec les Indiens. À Sainte-Croix, la position de l'île au milieu de la rivière permet même à Champlain d'imaginer que la situation géographique aura un rôle politique puisqu'elle permettra aux Français de faire la paix entre les Indiens ou tout au moins de jouer le rôle d'arbitre. Pourtant une île n'est pas un lieu idéal de colonisation comme le fait remarquer très justement Lescarbot :

[...] je serai toujours d'avis que quiconque va en un pays pour le posséder, ne s'arrête point aux îles pour y être prisonnier. Car avant toute chose, il faut se proposer la culture de la terre. Et je demanderais volontiers comment on la cultivera s'il faut à toute heure, matin, midi et soir, passer avec grand'peine un large trajet d'eau pour aller aux choses que l'on requiert de la terre ferme? Et si on craint l'ennemi, comment se sauvera celui qui sera au labourage ou ailleurs en affaires nécessaires, étant poursuivi? car on ne trouve pas toujours des bateaux à point nommé ni deux hommes pour les conduire. D'ailleurs notre vie ayant besoin de plusieurs commodités, une île n'est pas propre pour commencer l'établissement d'une colonie s'il n'y a des courants d'eau douce pour le boire et le ménage; ce qui n'est point en des petites îles. Il faut du bois pour le chauffage; ce qui n'y est semblablement. Mais surtout il faut avoir les abris des mauvais vents et des froidures; ce qui est difficile en un petit espace environné d'eau de toutes parts⁸.

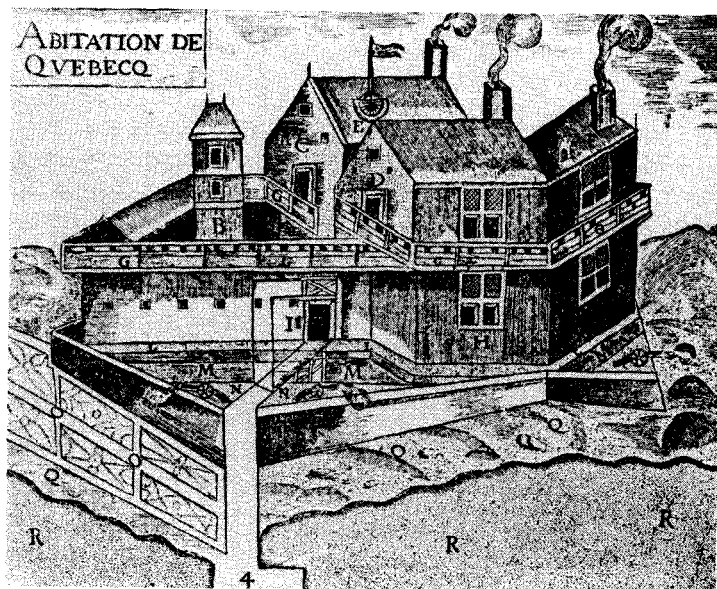
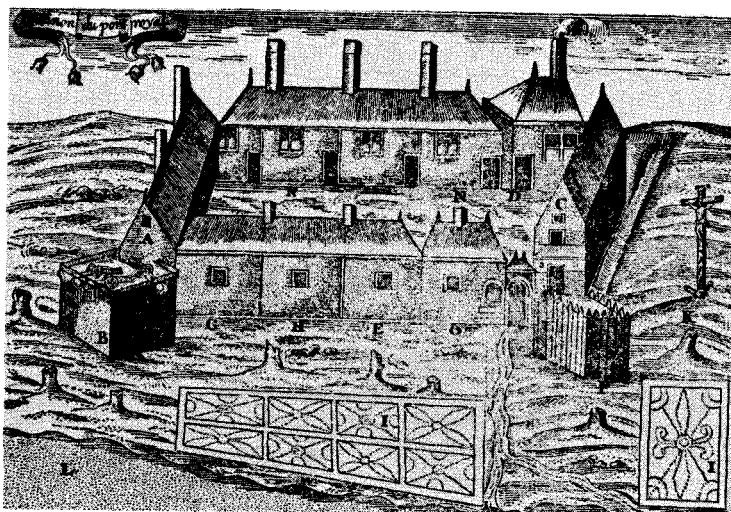
Lescarbot, qui ne vient en Nouvelle-France qu'en 1606, sait qu'à la suite de l'hiver rigoureux, c'est justement pour toutes ces raisons que l'on a décidé de chercher un autre lieu d'habitation. On remarquera que le choix du site tient compte ici d'une nouvelle donnée : la défense du lieu contre d'autres navires. Cela est nouveau. Il y a en effet, à cette époque, plusieurs explorations en cours : celle des Anglais, celle

8. Marc Lescarbot, *Histoire de la Nouvelle-France*, Livre IV, chap. 4, Toronto, The Champlain Society, 1914, p. 506-507.

de concurrents français qui cherchent à s'établir et à faire du commerce et, enfin, il y a aussi les pirates.

On déménage donc littéralement l'habitation à Port-Royal. Tous les matériaux qui peuvent être transportés le seront et on recommence sur la terre ferme cette fois à construire une nouvelle habitation. Champlain nous en a gardé la description tant discursive qu'iconique. Trois critères s'imposent d'eux-mêmes : les sources d'eau, le bois et l'abri des grands vents. Les bâtiments seront cette fois regroupés contre le vent et contre l'hiver. Le magasin est doté d'une cave pour la conservation des provisions. En plus du jardinage habituel, Champlain construit une écluse, des fossés où l'on trouve des truites et un cabinet entouré d'arbres. On le voit, l'habitation de Port-Royal se présente surtout comme une correction des erreurs de l'habitation de Sainte-Croix mais les objectifs sont les mêmes. Il ne s'agit pas de s'installer à demeure mais d'hiverner jusqu'au prochain retour en France ou jusqu'à ce qu'on ait trouvé l'endroit idéal pour habiter. En dehors de la reconnaissance de la géographie, Champlain cherche aussi avec Maître Jacques, un expert en la matière, des mines. L'exploitation que l'on envisage n'est pas, à cette époque, la traite des fourrures, mais bien les mines : cuivre, or, diamants. On espère toujours retrouver le Pérou qui permettrait d'amortir rapidement les investissements déjà consentis et de faire une colonisation autour d'objectifs économiques stables. Si les habitations s'améliorent en ce qui a trait aux conditions de vie et à celles du milieu, elles ne se modifient pas profondément. L'ensemble est construit autour du magasin. Les logis reflètent les classes sociales, les services communs sont rendus de plus en plus efficaces. Le cimetière est construit par nécessité et l'église n'apparaît que secondairement. À Sainte-Croix, on retrouve un curé catholique et un ministre protestant qui mourront d'ailleurs tous les deux du scorbut. La préoccupation des Indiens n'a trait qu'à la défense contre des attaques possibles. On cherche surtout à les utiliser en fonction des besoins de l'expédition, comme guides ou comme pourvoyeurs.

Qu'il s'agisse de l'habitation de Cartier ou de celles de Champlain, il faut noter qu'aucune d'elles n'est construite avec le consentement des Indiens. La question de leur territoire et des frontières de ce territoire ne se pose pas. Les Français reproduisent sur le territoire de la Nouvelle-France la conception étroite de la ville ou de la forteresse française. La frontière est celle du mur d'enceinte. Il ne leur vient pas à l'idée que la forêt, les rivières puissent être aussi des territoires indiens. Ils ne négocient pas leur propre séjour. Dans le cas de Cartier, on sait que ce séjour sera d'une relative courte durée et passablement sanglant, les habitants de Stadaconé n'ayant plus aucune raison d'accepter la présence sur leur territoire de personnes qui ne leur ont causé de difficultés.



Habitations de Port-Royal et de Québec, *les Voyages du Sieur de Champlain*, Paris, 1613 ;
reprod. de Champlain, *Œuvres*, de Ch.-H.Laverdière, (édit.), Éd. du Jour, 1973.

HABITER

En 1608, quand Champlain cherche un «lieu propre pour notre habitation», il fixe son choix sur la pointe de Québec. L'habitation qu'il construit au pied du cap est d'un modèle différent des précédentes. Il s'agit d'une seule habitation en trois corps de logis. Il y a, avec le temps, un resserrement des structures de façon à permettre un séjour plus efficace. L'habitation est isolée par des fossés. Tout est contenu à l'intérieur des murs qui peuvent être défendus par des canons placés sur des «plattes formes». Le tout est entouré d'une palissade. Le nom du lieu est indien, d'origine algonquienne, Champlain l'adopte. Québec veut dire «étroit passage». L'habitation de Québec apparaît comme une petite forteresse sur la rive du Saint-Laurent. Elle exprime tout à la fois des préoccupations de défense, de lutte contre le froid et de relais à l'intérieur des terres, ce qu'illustrera Champlain en entreprenant ses voyages vers l'ouest, la rivière des Iroquois, Montréal, l'Outaouais, la Huronie. Québec devient alors un centre au plan du commerce et des communications, mais l'habitation de Québec n'est toujours pas centrée sur la colonisation puisqu'on n'y retrouve pas de femmes. L'intérêt principal demeure le commerce des fourrures. L'habitation, comme le souligne Trudel, est un entrepôt. En ce sens, l'habitation ne peut reproduire une véritable société. Elle encourage le métissage, non dans une politique d'ouverture mais plutôt pour combler l'absence de femmes du côté français. La société française est marquée de stérilité dans son entreprise.

L'arrivée des missionnaires à partir de 1615 va compliquer les choses. Les récollets entreprennent de bâtir hors de l'Habitation une maison et une chapelle pendant que le père Le Caron décide, lui, de se rendre chez les Hurons. Dans le premier cas, il s'agit d'une deuxième construction, c'est-à-dire d'une première extension de la présence française sur le territoire. Louis Hébert aura aussi sa maison qui lui sera donnée par les Français. L'espace des Français va s'accroître à même l'espace des Indiens. Les récollets construiront plus tard, vers 1621, un couvent assez important et relativement confortable que Sagard décrira avec enthousiasme :

Notre petit couvent est à demie lieue de là, en un très bel endroit, et autant agréable qu'il s'en puisse trouver [...]. Outre la beauté et la bonté de la contrée avec le bon air, notre logis est fort commode pour ce qu'il contient, ressemblant néanmoins plutôt à une petite maison de Noblesse des champs, que non pas à un Monastère de Frères Mineurs, ayant été contraint de le bâtir ainsi, tant à cause de notre pauvreté, que pour se fortifier en tout cas contre les Sauvages, s'ils voulaient nous en déchasser⁹.

9. Gabriel Sagard, *le Grand Voyage du pays des Hurons*, Montréal, HMH, 1976, p. 38.

Il leur permettra, entre autres choses, d'accueillir les jésuites venus les aider en 1625. Ce couvent s'accompagne d'un projet de séminaire pour les «Sauvages», projet qui sera repris plus tard par les jésuites. Mais, comme on peut le constater, la première démarche des missionnaires consiste à se protéger contre une éventuelle attaque des Indiens. Il n'est pas question chez eux des attaques des marchands ou des autres Blancs. Leur projet de séminaire indique toutefois la volonté d'entretenir avec les Indiens des relations plus amènes. Enfin, notons que les récollets représentent une société mâle qui non seulement ne recherche pas le contact avec les femmes mais l'évite. C'est l'institution qui les «reproduit», aussi sont-ils plus disponibles à se mettre au service des Indiens pour lesquels ils entretiennent des projets de conversion.

Le père Joseph Le Caron est le premier à se rendre habiter chez les Indiens. Lorsque Champlain lui rend visite en 1615 au village de Carhagoua, il en profite pour négocier la construction d'une petite chapelle à l'écart du village. Ce n'est que beaucoup plus tard, semble-t-il, que les missionnaires auront leur habitation à eux, soit au moment du retour des récollets en Huronie. Sagard fait le récit de cette construction qui ne semble pas aller de soi. Les missionnaires sont d'abord accueillis chez les Indiens dans leurs propres cabanes. Les hôtes de Sagard n'hésitent pas à expulser un ménage indien de la cabane pour ce faire. Cette gêne qu'acceptent volontiers les Indiens amène pour leur part les missionnaires à vouloir leur propre maison afin d'éviter la promiscuité et l'intimité des Hurons. Les récollets doivent demander l'autorisation au chef du village qui ne va leur accorder leur demande qu'à regret et, vraisemblablement, après un certain nombre de manœuvres dilatoires, la plus importante étant la demande des Indiens de faire arrêter les pluies. Le «miracle» se produit et les missionnaires ont droit à leur cabane construite grâce à la corvée des Indiens. Elle est érigée en dehors, «en un lieu que nous-mêmes avons choisi pour le plus commode, sur le côteau d'un fond, où passait un beau et agréable ruisseau, de l'eau duquel nous nous servions à boire, et à faire notre sagamité [...]»¹⁰. La cabane est semblable à celle des Indiens. Elle est plus longue que large et est faite «en forme d'un berceau de jardin, couverte d'écorce partout, excepté au faite, où on avait laissé une fente et ouverture exprès pour sortir la fumée [...]»¹¹. Mais cette construction ne convient pas aux missionnaires français. Ils transforment cette cabane à leur façon :

[...] avec quelques haches que nous avons apportées, nous fîmes une cloison de pièces de bois, séparant notre cabane en deux : du côté de la porte était le lieu où nous faisons notre ménage, et prenions notre repos, et la chambre intérieure nous servait de chapelle, car nous y avons dressé un Autel pour y dire la sainte

10. *Ibid.*, p. 67.

11. *Ibid.*, p. 68.

Messe et y serrions encore nos ornements et autres petites commodités et, de peur de la main larronnesse des Sauvages nous tenions la petite porte d'écorce, qui était à la cloison, fermée et attachée avec une cordelette. À l'entour de notre petit logis nous accommodâmes un petit jardin, fermé d'une petite palissade pour en ôter le libre accès aux petits enfants sauvages, qui ne cherchent qu'à mal faire pour la plupart¹².

Cette description représente le nouveau type d'inscription dans le paysage. Manifestement les critères retenus antérieurement par les Français ne jouent plus. La préoccupation de l'hiver et du froid n'est plus aussi importante puisqu'on accepte une habitation en tout semblable, par sa structure, à l'habitation indienne. La défense contre un possible agresseur, même indien, disparaît comme justification de la transformation en forteresse. En somme, les missionnaires se sentent relativement en sécurité et s'ils dressent une petite palissade, c'est moins pour se protéger que pour protéger leur jardin. La cloison interne, grâce à laquelle ils transforment leur cabane, sert cette fois à séparer le profane et le sacré, la partie où l'on vit et la partie où l'on prie. La porte qui interdit l'entrée libre se veut une réponse aux «tentatives de vols» dont les missionnaires s'estiment victimes. Ce n'est pas tout. Alors que les habitations précédentes avaient été construites selon le bon vouloir des Français, ici il faut obtenir l'autorisation du conseil du village et ce n'est qu'au terme d'une certaine forme de négociation que le village accepte la construction d'une cabane pour les missionnaires. Si cette dernière finit par surcroît par se retrouver en dehors des limites du village, c'est peut-être, dans l'esprit des missionnaires, une façon d'échapper à une promiscuité et à des conduites incompatibles avec leurs objectifs, mais c'est aussi la réalisation concrète d'une vie qui se veut à l'écart tout en voulant se substituer à la vie indienne.

Les premières résidences missionnaires apparaissent donc comme la première réalisation de ce qu'est l'espace indien. Il est partiellement rejeté puisque les récollets ne veulent pas partager l'habitation des Indiens, mais il se situe à l'écart sans toutefois s'opposer au territoire de l'autre en se ménageant des accès selon la règle établie par les missionnaires.

LES HABITATIONS JÉSUITES

Jean de Brébeuf est venu en Huronie une première fois en 1626 aider les récollets dans leur ministère. Il habite vraisemblablement dans la résidence des récollets. À son retour, en 1634, il est le supérieur de la mission huronne et il lui appartient de décider du lieu et du type d'habitation. Brébeuf décide de suivre alors la tradition établie par les récollets mais il y ajoute de nouveaux arguments. Il est souhaitable d'être le plus proche possible des Hurons, de vivre au milieu d'eux,

12. *Ibid.*

d'apprendre leur langue, de connaître leurs coutumes afin de pouvoir les convertir plus facilement. De plus, il faut commencer à convertir les enfants dans une sorte de visée à long terme sur l'ensemble de la population et, pour ce faire, il est préférable de faire porter ses premiers efforts dans de plus petits villages, là où les missionnaires sont bien reçus et plutôt à l'abri des moqueries inévitables d'une population plus imposante. La relation doit être aussi intime que le permet la bienséance religieuse. Brébeuf s'installe donc d'abord à Ihonatiria et c'est là qu'il obtient «au moyen de quelque présent¹³» la construction d'une cabane longue huronne qu'il transformera ensuite selon ses besoins. La cabane, d'environ douze mètres de long sur cinq de large, est divisée en trois grandes parties et la troisième partie, celle qui est moins accessible en regard de la porte, est divisée, elle, en deux. La première partie sert d'entrepôt de blé, «à la façon des Sauvages», la seconde est le lieu de l'habitation proprement dite. Les deux côtés, dans le sens de la longueur, ont conservé les établis des constructions huronnes, sauf qu'ici on couchera sur les établis et qu'on se servira de la partie du dessous pour cacher les biens personnels qu'on ne veut pas risquer de voir voler par les Indiens. Enfin, la troisième partie a une section consacrée à la chapelle et une section où l'on entpose les ustensiles, c'est-à-dire tous les outils qui servent à assurer la vie des Français. Les Hurons, selon Brébeuf, sont émerveillés par ces améliorations architecturales qu'ils ne cessent de venir visiter. Ils ont toutes les raisons de s'extasier aussi devant l'horloge qui marque les heures ou le moulin à moudre la farine dont l'utilité est contestable puisque Brébeuf avoue qu'on utilise la manière indienne, le mortier de bois, qui fait une meilleure farine. Comme le village n'est pas entouré de palissades, l'habitation des jésuites avait probablement moins l'air à l'écart ainsi. Les Indiens y venaient continuellement pour toutes sortes de raisons, entre autres, pour le catéchisme.

Le développement des missions suivra, sous Brébeuf, le même modèle. Les jésuites vont négocier leur présence dans un village, puis voient à la construction d'une cabane. Ils y installent des prêtres et quelques Français qui manient les armes et rendent divers services tant aux missions qu'à la traite. Les Indiens ne peuvent que voir d'un bon œil ce genre de choses. La présence des missionnaires signifie un renforcement de l'alliance avec les Français. Cela leur permet aussi, le cas échéant, de pouvoir se défendre avec des armes à feu. Ils peuvent profiter sur place de la technologie du fer qui leur est accessible à travers leurs contacts quotidiens avec les Français. De plus, comme le laisse croire le texte, ce sont les Indiens qui accordent la permission de s'installer sur leur territoire moyennant des présents, ce que nous pouvons

13. *Relations du pays des Hurons 1635*, Éditions du Jour (Éd. de Québec), p. 32A (les *Relations* sont citées comme suit : RJ, l'année, la page de l'année et la colonne A ou B de la page).

traduire en termes contemporains par l'achat d'un morceau de terrain par les Français et le paiement de la main-d'œuvre. Les détails manquent pour connaître exactement l'ampleur de ces transactions mais les négociations sont tellement ardues parfois qu'il est permis de croire que la valeur, du point de vue indien, est plus élevée que ce que semblent croire les Français.

L'inscription dans le territoire indien telle que favorisée par Brébeuf est un intéressant compromis entre les valeurs indiennes et les valeurs européennes. Il ne viendrait pas à l'idée de Brébeuf de construire en Huronie l'équivalent d'une «petite maison de Noblesse des champs». Brébeuf n'a pas peur des Indiens, il se mêle à eux, il ne semble pas craindre la promiscuité si elle n'entraîne pas pour les religieux une situation insupportable de «tentations». Lui-même se mêle à la vie indienne et prend part aux Conseils. Il n'hésite pas à aller y défendre sa cause (et sa vie) lorsque cela est nécessaire. Il ne craint pas de donner des conseils sur l'unité des villages ou sur la construction de fortifications. En outre, quand il devient conscient que les Indiens soupçonnent les Français d'être à l'origine des épidémies, il trouve que la proximité de leur habitation permet aux Indiens de bien vérifier que les missionnaires ne font rien pour nuire aux Indiens. Cela n'empêchera pas Brébeuf de faire élever à Ossossané une chapelle d'allure européenne.

L'arrivée en Huronie à l'automne 1638 du successeur de Brébeuf, le père Jérôme Lalemant, allait bouleverser complètement le mode d'inscription dans le paysage. Le nouveau supérieur a à peine séjourné un an en Huronie qu'il annonce des plans nouveaux pour ces missions. Il met en doute les méthodes employées par son prédécesseur et l'absence de conversions massives semble lui donner raison. Il décide donc de changer le mode des relations avec les Indiens en construisant un centre, un foyer à partir duquel les missionnaires seraient envoyés dans les divers villages pour des périodes précises au terme desquelles ils reviendraient au centre se reposer, refaire les forces tant physiques que spirituelles et, éventuellement repartir pour un autre village, rencontrer de nouvelles tribus, etc. Ce centre s'appellera Sainte-Marie-aux-Hurons et sera construit sur une période relativement courte, environ cinq ou six ans avant d'être détruit en 1650 de la main même des jésuites.

On ne peut, en regardant ce projet, s'empêcher de penser à un diocèse avec son siège épiscopal où les diverses paroisses confiées à des curés seraient les villages indiens qui seront tous rebaptisés d'ailleurs d'un nom chrétien rendant leur identification parfois difficile. Lalemant est un technocrate. Il a des projets et un esprit planificateur. L'ombre des réductions du Paraguay pèse sur son entreprise. La Huronie est en quelque sorte un lieu idéal pour reprendre les expériences de l'Amérique latine. On pourrait constituer alors un état religieux

ayant à sa tête les jésuites et des citoyens indiens convertis, devenus à la fois bons chrétiens et bons citoyens. L'institution des données lui permet en outre de contrôler efficacement les Français qui viennent s'établir en Huronie et qui devront être à l'abri de tout soupçon. Nous ne sommes plus à l'époque du rêve d'une pénétration de ce territoire par des Français et de leur métissage éventuel avec les Hurons. Les Français qui feront partie du «royaume» devront être des modèles de sainteté, dévoués à l'ordre religieux auquel ils se sont donnés.

Nous connaissons peu la résidence de Sainte-Marie par les textes. On trouve au fil des *Relations* et de la correspondance des jésuites diverses indications sur cette construction. Pourtant, depuis 1942, divers travaux d'archéologie, d'abord par Kenneth E. Kidd¹⁴ et ensuite par Wilfrid Jury ont permis de reconstituer dans une très grande mesure l'ensemble de ce site. Nous nous servons donc de cette reconstitution pour mettre en lumière les caractéristiques spécifiques de cette nouvelle emprise du territoire. D'abord le site : «Ce lieu est situé au milieu du pays, sur la côte d'une belle rivière, qui n'ayant pas de longueur plus d'un quart de lieue, joint ensemble deux lacs, l'un qui s'étend à l'Occident, tirant un peu vers le Septentrion, qui pourrait passer pour une mer douce, l'autre qui est vers le midi, dont le contour n'a guère moins de deux lieues¹⁵.» La qualité des terres et le voisinage de l'eau permettent à Lalemant de penser avoir en peu de temps son autonomie. Le site lui-même doit être acheté, et cela assez rapidement, pour empêcher que les villages qui voient partir les Français ne mettent des obstacles à ce projet. Il faut bien voir que ce geste des jésuites prive à toutes fins pratiques les Indiens de la protection de leurs alliés en même temps qu'il les prive du commerce quotidien nécessaire dans la mesure où les Français ne sont pas autonomes. La nouvelle construction sera à l'écart de toute la population indienne dans la mesure même de son autonomie. La reconstitution de l'ensemble à Midland en Ontario par Jury donne la mesure du changement opéré dans la politique vis-à-vis des Indiens. Sainte-Marie comprendra trois grandes sections : la première est réservée aux Français, la seconde aux Indiens convertis et la troisième aux néophytes ou à ceux qui demandent l'aide des jésuites. L'ensemble est fortifié. La partie française comporte des édifices de conception européenne dont une chapelle à l'usage exclusif des Français. La partie réservée aux Indiens convertis comporte une église, un hôpital, une cabane indienne pour accueillir les visiteurs. La partie réservée aux non-chrétiens ne leur permet qu'un accès à l'intérieur de la palissade.

14 *The Excavation of Ste-Marie I*, Toronto, Toronto University Press, 1949
Voir aussi D Delâge, *le Pays renverse*, Montréal, Boral Express, 1985, B McConnel, *Sainte-Marie among the Hurons*, Toronto, Oxford University Press, 1980, B G Trigger, *Natives and Newcomers*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 1985

15 *RJ*, 1640, p 63B

Il n'est pas possible de savoir jusqu'à quel point la reconstitution de Jury est exacte et il est vraisemblablement inutile de chicaner sur les détails. Il reste pourtant que diverses informations glanées dans les *Relations* permettent de poser un jugement assez sévère sur ce nouveau type d'habitation. Il introduit pour la première fois dans les relations Blancs-Indiens la ségrégation. Pas seulement une ségrégation fondée sur la race mais aussi sur le degré d'appartenance religieuse. Quand cette mini-cité est construite en Huronie, toute la région connaît déjà des difficultés grandissantes avec les Iroquois. Les enjeux sont clairs : le contrôle de la traite des fourrures, ou de ce qu'il en reste, et l'accès à la technologie du fer. Quand les Français se retirent dans la solitude sereine de Sainte-Marie pour vaquer à leurs affaires spirituelles, ils affaiblissent considérablement la position de chaque village huron qui, démuné de protection efficace et d'un système de défense, ne pourra résister à l'invasion des Iroquois. Quand la Huronie succombe sous la guerre, Sainte-Marie est fortifiée, abrite soixante Français dont trente-huit peuvent porter les armes. Il y a parmi eux des soldats et une petite garnison, on possède au moins un canon. Tout cela sera réduit en flammes par ordre du père Ragueneau, ardent supporteur de la politique de Brébeuf qu'on pourrait presque soupçonner de n'avoir jamais accepté la nouvelle vision de Lalemant. À partir de ce moment, ce sont les Indiens qui viendront habiter chez les Blancs jusqu'à ce qu'on universalise les réserves. L'expérience de vie en commun n'aura duré que quelques années.

Prise dans son ensemble, l'inscription du Blanc dans le territoire indien de la Nouvelle-France ne va pas de soi et reflète déjà les diverses difficultés que connaîtra la nouvelle colonie. Trois temps principaux dans ce développement de presque un siècle. Rappelons-en les étapes : les habitations orientées sur la survie, les habitations qui mettent en jeu les relations entre les Blancs et les Indiens et les habitations qui prônent l'autonomie. Dans le premier cas, l'explorateur est coincé sur une terre étrangère. Son discours comme son activité pointe principalement vers une seule réalité, la peur. C'est la peur de l'Indien qui pourrait le tuer, c'est la peur de l'hiver et du scorbut qui fait toujours des victimes, c'est aussi la peur de l'ennemi blanc, de l'Anglais ou du concurrent, quand il ne s'agit pas du pirate. Dans le second cas, la crainte de l'ennemi se précise. Il s'agit toujours de l'Anglais auquel s'est ajouté l'Iroquois. L'habitation solide qui permet la culture entraîne presque automatiquement la disparition du scorbut. La peur de l'hiver s'amenuise en même temps que le savoir indien (médecines, raquettes, etc.) permet de maîtriser de plus en plus la vie sur le nouveau continent, au point qu'on n'hésitera pas à hiverner comme les Indiens. Le

dernier cas, s'il est plus spectaculaire dans le cadre de la Huronie, est quand même un modèle qui va se retrouver un peu partout. Les Français n'ont plus vraiment besoin des Indiens pour survivre, ils peuvent songer à leur propre autonomie et poursuivre leurs objectifs de façon libre. La ségrégation s'installe et le pays devient blanc.

Lorsque nous examinons la question du point de vue des Indiens, nous retrouvons le récit d'une lente agonie. Dans la première phase, ils voient des étrangers venir s'installer chez eux sans leur demander la permission, sans leur offrir quoi que ce soit en retour. Leur territoire est spolié. Dans le second cas, ils obtiennent pendant un certain temps un avantage qui compense cette intrusion dans leur territoire. Mais cet avantage, de l'ordre de l'échange, les soumet de façon irréversible à une nouvelle technologie dont ils pourraient profiter mais que les conflits entre nations modifient en une course effrénée vers l'exclusivité. De plus, l'échange se fait à sens unique. Les Français s'accommodent des structures externes de l'habitation, mais ils laissent de côté le partage d'un territoire avec les Indiens. Ils ont pourtant accès à la maison du Conseil, aux diverses maisons. Les Hurons offrent aux Blancs de partager un même cimetière, chose qui est refusée pour des questions théologiques. Nulle part, durant cette période, ne voit-on chez les Français le moindre effort pour partager non seulement le territoire mais un peu de la symbolique qui l'accompagne. Lorsque arrive la troisième phase, l'habitation autonome, les Indiens sont décimés et ils devront se rendre compte que non seulement les Blancs n'ont plus besoin d'eux mais qu'ils ne font même plus partie des plans de l'exploitation du territoire. Cette histoire très ancienne demeure très contemporaine. L'inscription dans le paysage s'est faite douloureusement, sans compromis, sans métissage, sans ouverture vers l'autre. D'ici et d'aujourd'hui, Indiens et Français ont tous deux perdu.